

Institut de Professionnalisation Sportive Angevin
47 Bd du Roi René - 49100 ANGERS
Contact : Karine Gauthier - 06 46 20 63 52 – 09 52 94 46 43
contact@formations-ips.fr

Photo
d'identité à
coller

DOSSIER DE CANDIDATURE BP JEPS

- ACTIVITES DE LA FORME** A : Cours Collectifs B : Haltérophilie Musculation
 TEP et Tests au 6 & 7 mai 2024 retour du dossier au plus tard le 5 avril 2024
 TEP et Tests au 3 & 4 juin 2024 retour du dossier au plus tard le 3 mai 2024
- ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION**
Journée préalable à l'entrée en BP JEPS le 21 juin 2024 retour du dossier au plus tard le 21 mai 2024
- ACTIVITES PHYSIQUE POUR TOUS**
TEP et Tests les 10 et 11 juin 2024 retour du dossier au plus tard le 10 mai 2024

IDENTITÉ

- Mme Mr

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Nationalité :

Date de naissance : Lieu (ville et dpt):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. Domicile : Tel. Portable :

Email :

FORMATION

Formation initiale : (diplôme obtenu)

- CAP BEP BAC Licence Maitrise Autre

Formation dans le sport : (diplôme obtenu)

- Brevet d'état ou BP JEPS CQP
- Diplôme(s) ou titres fédéraux Autres

PRATIQUE SPORTIVE

▪ Activités de la Forme

- Musculation Cardio-Training Trails/course à pieds CrossFit
 Courses à obstacles Cours Collectifs Cardio Cours collectifs de renforcement musculaire
 Pilates Yoga Autres

Nb de séances/sem : Durée

▪ Activités Aquatiques

Quelles activités ?

Niveau :

Nb de séances/sem : Durée

▪ Autres activités pratiquées (APT)

Quelles activités ?

Niveau :

Nb de séances/sem : Durée

QUESTIONS ANNEXES

Êtes-vous inscrit à d'autres épreuves de sélection permettant l'accès à une formation BP ?

- Oui Non Où ?..... Quand ?

Avez-vous validé vos TEP ?

- Oui Non Où ?..... Quand ?

PROJET PROFESSIONNEL

.....
.....
.....
.....
.....

FINANCEMENT

Les dispositifs de financement dépendent de votre situation, il est donc IMPERATIF d'anticiper votre démarche.

Financement par : (joindre un justificatif)

- Auto Financement (vous prenez en charge le coût de la formation)
 Congé individuel de formation
 Contrat d'apprentissage (joindre la promesse de structure)
 Contrat de professionnalisation
 Pôle Emploi (n° identifiant.....)
 Autres (précisez)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier de candidature.

A, le .. / .. / 2023.

Signature

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIRES

- Le dossier de candidature complété
- Photocopie de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « PSC1 – Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » ou « AFPS - Attestation de Formation aux premiers secours »
 - « PSE1 ou 2 – Premier Secours en Équipe de niveau 1 ou 2 » en cours de validité
OBLIGATOIRE POUR LE BP JEPS AAN
 - « AFGSU 1 ou 2 – Attestation de Formation aux Geste et Soins d'Urgence » en cours de validité
 - « SST – Certificat de Sauveteur Secourisme du Travail » en cours de validité
- Certificat médical (modèle transmis à utiliser en fonction du BP JEPS) datant moins d'un an à la date de l'entrée en formation, POUR LE BP JEPS AAN datant de – de 3 mois au 2 septembre 2024
- Photocopies du « JDC – Certificat individuel de participation à la journée Défense et Citoyenneté » ou « JAPD – Journée d'Appel de Préparation à la Défense » pour les candidats de nationalités française de 18 à 25 ans.
- 1 photo d'identité récente à coller (pas d'agrafe, merci) sur la première page.
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité (sur une même page) + photocopie de la carte de séjour pour les candidats de nationalité étrangère (sur une même page)
- Photocopie de votre attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- Photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) valide pendant la formation
- Pour le BP JEPS AAN seulement, attestation de 400 m à transmettre, si vous n'avez pas la possibilité, nous pourrons vous faire passer l'épreuve le vendredi 21 juin 2024 jour des tests de sélection.
- Un chèque de règlement de 80 € (20 € de frais de dossier, 30 € pour les TEP et 30 € pour les Tests de Sélections)
- Dossier de présentation du projet professionnel (CV, lettre de motivation) qui servira de support lors de l'entretien.

Vous souhaitez vous préparer aux mieux pour les TEP et Tests de Sélections, inscrivez-vous au
Journée d'état des lieux (45€).
- mardi 05 mars & mardi 23 avril 2023
Fiche d'inscription joint à ce dossier.

BP JEPS ACTIVITES DE LA FORME A & B

Date de formation : 3 septembre 2024 au 26 juin 2025

Tarif : 7 700 €

TEP & Tests de sélections
du 6/7 mai 2024

TEP & Tests de sélections
du 3/4 juin 2024

Retour du dossier avant 6 avril 2024

Retour du dossier avant le 3 mai 2024

Positionnement obligatoire : le 4 juin 2024

BP JEPS ACTIVITES DE LA FORME B

Date de formation : 2 septembre 2024 au 26 juin 2025

Tarif : 6 300 €

TEP & Tests de sélections
du 6/7 mai 2024

TEP & Tests de sélections
du 3/4 juin 2024

Retour du dossier avant 6 avril 2024

Retour du dossier avant le 3 mai 2024

Positionnement obligatoire : le 4 juin 2024

BP JEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Date de formation : du 2 septembre 2024 au 26 juin 2025

Tarif : 6 300 €

Journée préalable à l'entrée en BP JEPS 21 juin 2024

Retour du dossier avant le 21 mai 2024

Positionnement : le 21 juin 2024

BP JEPS ACTIVITES PHYSIQUE POUR TOUS

Date de formation : de 3 septembre 2024 au 29 aout 2025

Tarif : 6 300 €



CERTIFICAT MEDICAL
(à joindre au dossier d'inscription)

Exigé pour tout(e) candidat(e) à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.

Il doit dater de moins de trois mois à la date d'entrée en formation

(article A212-36 (8°) du code du sport et article 6 (annexe IV) de l'arrêté du 21 juin 2016 modifié).

BPJEPS spécialité "éducateur sportif" . mention "activités aquatiques et de la natation"

Je soussigné(e),....., docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention "activités aquatiques et de la natation" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné,

M./ Mme....., candidat (e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice et à l'encadrement de ces activités physiques et sportives concernées par le diplôme.

J'atteste en particulier que M./ Mmeprésente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

-soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

-soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

A, le .. / .. /

Cachet du médecin

Signature du médecin

INFORMATIONS AU MÉDECIN :

A. Activités pratiquées au cours de la formation :

Le candidat à la mention " activités aquatiques et de la natation " du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité " éducateur sportif " est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B. Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et au sport peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.



ATTESTATION DE 400 MÈTRES NAGE LIBRE EN 7 MINUTES ET 40 SECONDES MAXIMUM

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable.

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » mention « Activités aquatiques et de la natation ».

Je soussigné(e), Nom Prénom

Intitulé du diplôme.....

Carte professionnelle n° délivrée par le service :

Certifie que M./Mme

né(e) le à

domicilié(e) :

CP + Ville :

- a effectué sans aide et sans matériel :

« intitulé du test » : distance de 400 mètres nage libre

dans un temps deminutessecondes.....

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes.

Date de la réalisation : /...../.....

Lieu de la réalisation :

Signature du certificateur :

Signature du titulaire :

« Fait pour servir et faire valoir ce que de droit. »



Institut de Professionnalisation Sportives Angevin

Organisme de Formation Professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de Région des Pays de la Loire sous le numéro : 52490324849
Établissement autorisé par l'INSEE sous le numéro de Siret : 820 292 373 00017 - Formation habilitée par la DRJSCS des Pays de la Loire

PROMESSE D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL FORMATION BPJEPS - MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

DOCUMENT VALABLE UNIQUEMENT DANS LE CADRE DE LA REUSSITE DES TEP ET DES TESTS DU STAGIAIRE. EN AMONT D'UNE CONVENTION OU DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

ORGANISME DE FORMATION

L'Institut de Professionnalisation Sportives Angevin - IPSA

47 Bd du Roi René - 49100 ANGERS

06.46.20.63.52 – contact@formations-ips.fr

Représenté par son Directeur, Monsieur Jacky GAUTHIER ou sa Directrice Madame Karine GAUTHIER.

LE CANDIDAT

NOM : Prénom :

Tél. : Email :

LA STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil :

Adresse :Code Postal et Ville

Téléphone :Email

Représentée par : M :

Titre (responsable, gérant, etc.) :

Stage Apprentissage * du 02/09/2024 au 26/08/2025
 autres dates (sur 12 mois min) :

*sous les conditions du Code du Travail (article L6221-1)

LE(S) TUTEUR(S) potentiel

Le tuteur, désigné par la structure d'accueil pour l'option cours collectifs :

NOM :Prénom :

Tél. : Email

Titulaire du diplôme (intitulé complet) :

Carte pro :

LA FORMATION

Formation du 2 septembre 2024 au 26 juin 2025 :

- 603 heures de formation et 531 heures de stage (formation les mercredi matin et jeudi journée et vendredi journée)
- Apprentissage : sur 12 mois sur une base de 35 heures semaine (formation & structure)

Objectifs de la structure d'accueil :

Mise en situation professionnelle, prévu dans le cadre de la formation du BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation

- **Tuteur** : Désigné parmi son personnel d'encadrement, un ou deux tuteurs affectés au stagiaire, titulaire(s) d'un diplôme d'état spécifique aux activités aquatiques et de la natation depuis au moins deux ans.

Fait à le / /

Signature du responsable de la structure :
Attestant son engagement

JOURNÉE PRÉALABLE BP JEPS AAN

Nature des épreuves	Nature de l'évaluation	Objectifs	Types d'épreuve
EPREUVES THEORIQUES <i>(3 points de coefficient)</i>	Écrit Chaque épreuve de sélection fait l'objet d'une grille d'évaluation cotée sur 20 points	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la qualité de l'expression écrite du candidat Vérifier les capacités de compréhension et d'analyse du candidat à la lecture de données spécifiques liées au secteur de l'activité aquatique et de la natation Être capable de développer et d'argumenter une thématique en relation avec le sujet demandé 	1 épreuve écrite <i>(Coefficient 2)</i>
	Entretien Chaque épreuve de sélection fait l'objet d'une grille d'évaluation cotée sur 20 points	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier les motivations du candidat et ses implications dans les secteurs aquatiques et de la natation Vérifier les qualités de présentation personnelle et de l'expression oral 	1 épreuve d'entretien <i>(Coefficient 2,5)</i>
EPREUVE PHYSIQUE <i>(1 point de coefficient)</i>	Chaque épreuve de sélection fait l'objet d'une grille d'évaluation cotée sur 20 points	<ul style="list-style-type: none"> Test du 200m 4 nages 	1 épreuve physique <i>(Coefficient 1)</i>

Groupe des épreuves théoriques

Le déroulement des épreuves écrites D'une durée de 2H, l'épreuve écrite permet d'apprécier l'expression écrite et la faculté de développer et d'argumenter une thématique en relation avec le sujet de l'épreuve. La présentation, l'orthographe, la syntaxe, le résumé et l'argumentation seront les critères déterminants pour estimer les qualités rédactionnelles du candidat.

Le déroulement de l'entretien D'une durée minimale de 20 minutes, l'entretien porte sur un dossier (5 pages maximum) comprenant :

Le C.V du candidat mettant en évidence ses parcours scolaire, professionnel et sportif, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance, Une lettre de motivation Un projet professionnel présentant :

- La relation entre le parcours de formation et l'emploi visé
- Le champ d'intervention professionnel souhaité
- Le type de structure employeur visé - Les conditions de financement de la formation
- Les perspectives d'évolution à moyen terme
- A titre d'exemple, le dossier peut mentionner le parcours scolaire, professionnel et sportif, ses attentes en termes de formation, sa disponibilité, ses lieux d'alternance pour effectuer les stages, le financement, ses motivations pour ce métier et l'utilité pour son avenir de détenir le BP JEPS AAN.

Groupe des épreuves physiques

Le déroulement de l'épreuve

Elle consiste en une épreuve chronométrée de 200 mètres 4 nages. Une note est attribuée selon le barème ci-dessous. La note de 0 *ne fera pas* l'objet d'une *disqualification du candidat pour la poursuite des épreuves*. Le candidat disqualifié suite à une faute technique lors de la première tentative aura la possibilité de bénéficier d'une seconde tentative pour effectuer une seconde et dernière fois le 200 mètres 4 nages après un temps de repos d'une vingtaine de minutes au minimum. Le juge de nage lui exposera la raison de sa disqualification. En cas d'une nouvelle disqualification lors de la seconde tentative, la note de 0 sera attribuée. Le candidat pourra poursuivre les épreuves écrite et orale.

Barème de notation du 200 mètres 4 nages

Cotation	H	F
20	2.14	2.26
19	2.18	2.29
18	2.22	2.32
17	2.27	2,37
16	2.32	2.42
15	2.38	2.49
14	2.44	2.55
13	2.51	3.03
12	2.59	3.12
11	3.08	3,21
10	3.18	3.32
9	3.30	3.45
8	3.45	4.00
7	4.00	4.15
6	4.10	4.24
5	4.14	4.28
4	4.18	4.32
3	4.22	4.36
2	4.26	4.40
1	4.30	4.44
0.5	4.32	4.46